



Fédération  
Luxembourgeoise des  
Sports Equestres  
3, route d'Arlon  
L-8009 Strassen  
Tél: 48 49 99  
Fax: 48 50 39  
www.flse.lu  
Email: flse@pt.lu

## REGLEMENT DES CHAMPIONNATS INDIVIDUELS LUXEMBOURGEOIS 2010

### I Généralités Dressage

1. Le Championnat Individuel National se compose de 3 épreuves disputées lors d'un concours à l'extérieur de 2 ou de 3 jours consécutifs.

2. Le club organisateur des épreuves du Championnat est désigné par le Conseil d'Administration compte tenu des candidatures reçues de la part des clubs.

3. Cavaliers admis

#### A) CAVALIERS / SENIORS

Tous les cavaliers de nationalité luxembourgeoise licenciés à la F.L.S.E. qui ne participent pas au Championnat des Juniors et Jeunes Cavaliers.

#### B) JEUNES CAVALIERS

Tous les cavaliers de 19 à 21 ans de nationalité luxembourgeoise licenciés à la FLSE. Sont également admis les cavaliers étrangers licenciés à la F.L.S.E. à condition qu'ils puissent justifier d'une résidence au Grand-Duché de Luxembourg d'au moins 12 mois.

#### C) JUNIORS ET PONEYS

Tous les cavaliers jusqu' à l'âge de 18 ans de nationalité luxembourgeoise licenciés à la FLSE. Sont également admis les cavaliers étrangers licenciés à la F.L.S.E. à condition

Qu'ils puissent justifier d'une résidence au Grand-Duché de Luxembourg d'au moins 12 mois.

4. Chevaux admis

Tous les chevaux inscrits auprès de la F.L.S.E. (âge suivant LPO en rapport avec les épreuves demandées) Tous les poneys inscrits auprès de la F.L.S.E. jusqu'à 1,49 m (taille à la toise suivant Règlement FEI en vigueur, âge suivant LPO en rapport avec les épreuves demandées).

Les chevaux qui participent ne peuvent être travaillés sur le paddock que par le cavalier inscrit à l'épreuve. Cependant il est permis qu'une autre personne puisse monter à rênes longues après l'épreuve et entre deux épreuves si le cavalier doit changer de cheval.

5. **Harnachement**

- |    |                     |   |             |
|----|---------------------|---|-------------|
| a) | Cavaliers / Seniors | : | bride       |
| b) | Jeunes Cavaliers    | : | bride       |
| c) | Juniors             | : | filet+bride |
| d) | Poneys              | : | filet       |



**6. Reprises imposées en Dressage**

**A) CAVALIERS / SENIORS**

épreuve N° 1 : St. Georges

épreuve N° 2 : Inter I

épreuve N° 3 : Inter I Kür

Pour les épreuves de dressage Cavaliers / Seniors les reprises devront être présentées sans être lues à haute voix avec éperons et éventuellement cravache.

**B) JEUNES CAVALIERS**

épreuve N° 1 : M 6 (bride)

épreuve N° 2 : M 7 (bride)

épreuve N° 3 : M 10 (bride)

Les épreuves Jeunes Cavaliers seront lues, présentées avec éperons et éventuellement cravache.

**C) JUNIORS**

épreuve N° 1 : L 6 (filet)

épreuve N° 2 : L 8 (filet)

épreuve N° 3 : L 9 (bride)

Les épreuves des Juniors seront lues, présentées avec éperons et éventuellement cravache.

**D) PONEYS**

épreuve N° 1 : L 6 (filet)

épreuve N° 2 : L 8 (filet)

épreuve N° 3 : L 9 (filet)

Les épreuves des Poneys seront lues, présentées avec éperons et éventuellement cravache.

**7. Juges**

Les juges seront désignés par la F.L.S.E..

**8. Dotation et Droits de Départ:**

Le premier classé du classement général recevra un prix d'honneur, les autres participants recevront des flots. Il n'est perçu aucun droit d'inscription ou de départ pour les 3 épreuves du Championnat National Individuel.

**9. Mode de calcul**

Le résultat de l'épreuve sera calculé en pourcentage et ce avec deux positions derrière la virgule.

**10. Ordre des départs :**

En principe par tirage au sort , sauf faculté pour l' organisateur de modifier l' ordre ainsi établi, mais unique-ment au motif de permettre à un cavalier de présenter dans de bonnes conditions deux chevaux à une même épreuve, en respec-tant l'ordre du tirage au sort. Ordre de départ de la 2e épreuve ordre inverse de l'épreuve No 1.

En Dressage les départs de l'épreuve N° 3 se feront dans l'ordre inverse du classement général après l'épreuve N° 2.

**11. Nombre de chevaux par concurrent**

Chaque cavalier pourra engager au maximum deux chevaux dans les épreuves N° 1 et 2, pour la 3e épreuve il ne pourra engager qu'un seul de ses chevaux qualifiés au choix.

Il est précisé pour autant que besoin que tous les résultats sont appréciés par couple cheval-cavalier.



## 12. Terrains

Les pistes de dressage ainsi que les paddocks doivent être reconnus valables par la commission de dressage.

L'organisateur doit garantir aux cavaliers participants l'accès à la piste officielle le jour avant la première épreuve aux horaires suivants : 14h00 – 18h00 minimum.

Il doit mentionner cet horaire dans l'avant programme.

Dimensions de la piste de Dressage : 20 X 60m

Éloignement du public : 3m au moins

Les épreuves du Championnat se dérouleront à l'extérieur, sauf cas de force majeure.

## 13. Engagements

Les engagements doivent être fait à la F.L.S.E . dans les délais. La date de la poste faisant foi.

14. Un tour de piste intérieur ou extérieur avant le son de cloche doit être admis.

## II Déroulement du Championnat et Méthodes de classement Dressage

### 1. Horaire des épreuves:

Deux jours ou trois jours si nécessaire selon les engagements

En cas de deux jours

premier jour : épreuve N° 1 et N° 2

deuxième jour : épreuve N° 3

En cas de trois jours

premier jour : épreuve N° 1

deuxième jour : épreuve N° 2

troisième jour : épreuve N° 3

### 2. Méthode et classement

Toutes les épreuves seront jugées par trois juges qualifiés par la méthode du jugement individuel séparé LPO § 402 B (getrenntes Richten)

#### Epreuve N° 1

L'épreuve N° 1 est éliminatoire. Seuls les couples cavaliers-chevaux qui auront obtenus lors de cette épreuve au moins 50% du pourcentage possible seront admis aux épreuves subséquentes. Les autres couples cavaliers-chevaux seront définitivement éliminés du Championnat Individuel de Dressage.

#### Épreuves N° 1,2 et 3

Ne seront retenus au classement général les couples cavaliers-chevaux qui auront obtenus au moins 50% du pourcentage possible dans les 3 épreuves. Le classement final est à établir par addition des pourcentages des épreuves 1,2,3.

S'il subsiste un ex-aequo des % après les 3 épreuves, le résultat de l'épreuve No3 prévaut.

Si le nombre de couples admis à l'épreuve finale se réduit à 2, la 3e place du Championnat ne



sera pas attribuée. Si ce nombre se réduit à 1, ce couple sera proclamé Champion National sans avoir présenté l'épreuve à la condition que le pourcentage des points qu'il aura obtenu après les épreuves N°1 et N°2, soit au moins de 60%. Dans ce cas, ni la 2e ni la 3e place du Championnat ne seront attribuées.

Si aucun couple n'était admis à l'épreuve finale ou dans le cas où le seul couple qualifié pour cette finale ne totalise-rait pas au moins 50% des points possibles dans les 2 épreuves les épreuves N°1 et N°2, les places 1 à 3 du Championnat ne se-raient pas attribuées et aucun Champion National proclamé.

Au cas où, parmi les couples qualifiés pour l'épreuve finale, se trouverait un cavalier disposant de plus d'un cheval qualifié, il devra choisir le cheval avec lequel il désire participer à l'épreuve finale, étant entendu que suivant le présent règlement, il ne pourra engager qu'un cheval dans l'épreuve finale.

### **3. Prise en compte des résultats**

Sont pris en comptes le classement des trois épreuves du championnat, en pourcentage deux nombres après la virgule.

Il y aura un classement final (1/3 classé sur tous les participants).

Une personne déléguée par la F.L.S.E. assistera au calcul des résultats.

## **LES CATÉGORIES D'ÂGE SONT FIXÉES POUR L'ANNÉE 2010**

|                     |   |                  |
|---------------------|---|------------------|
| CAVALIERS PONEYS    | : | 1994             |
| JUNIORS             | : | 1992             |
| YOUNG RIDERS        | : | 1989-1991        |
| CAVALIERS / SENIORS | : | a partir de 1988 |

4.

Les cavaliers Poneys, Juniors et Jeunes Cavaliers ont la possibilité de choisir la catégorie supérieure de leur choix en dressage.

Une fiche d'inscription séparée pour définir sa catégorie est à joindre à l'inscription.

Un cavalier et son cheval ne pourra participer qu'à une seule catégorie du championnat.

Le contrôle doping doit être fait par un vétérinaire neutre, non participant au championnat, en présence d'un représentant de la F.L.S.E. et (ou) d'un steward FEI.